



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

Note

9e rencontre interparlementaire PE-Algérie

23-26 février 2009 à Alger



Contenu:

- Système politique
- Actualité
- Economie
- Droits de l'homme
- Relations UE-Algérie
- Relations avec le Parlement européen
- Enjeux internationaux: terrorisme, énergie, migrations

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

Cette note a été demandée par la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb du Parlement européen.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteurs: Benjamin Rey
WIB 07M039
Tél.:38113
benjamin.rey@europarl.europa.eu
Dr. Stefan KRAUSS
WIB 06M051
Tél. : 32256
stefan.krauss@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en février 2009

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: xp-poldep@europarl.europa.eu

Bruxelles, Parlement européen, février 2009

Systeme politique

L'organisation des pouvoirs repose sur la Constitution de 1976, révisée en 1989, 1997 et, dernièrement, le 12 novembre 2008. La dernière série d'amendements constitutionnels inclue notamment la suppression de la limitation à deux mandats du Président de la République.

Depuis son élection en 1999, la présidence d'Abdelaziz Bouteflika est marquée par l'affirmation du pouvoir civil au détriment du pouvoir des militaires, dont les clans ont longtemps dicté la vie politique algérienne. Mais cette "démilitarisation" du régime s'est accompagnée d'une concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République, encore renforcée par la réforme constitutionnelle de novembre 2008.

Président de la République : Abdelaziz Bouteflika, élu au suffrage universel le 28 avril 1999, réélu le 8 avril 2004 avec 85% des voix. Mandaté pour 5 ans, M. Bouteflika est également Ministre de la Défense.

Prochaine élection présidentielle : avril 2009

Premier ministre : Ahmed Ouyahia, depuis juin 2008. M. Ouyahia avait occupé la même fonction de 1995 à 1998 puis de 2003 à 2006.

Parlement :

Assemblée Populaire Nationale (chambre basse), 389 membres élus au suffrage universel direct tous les 5 ans.

Conseil de la Nation (chambre haute), 144 membres, dont les 2/3 sont élus au suffrage universel indirect et le tiers restant est nommé par le Président pour 6 ans ; renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Les élections législatives de mai 2007

Marquées par une abstention record de plus de 65%, ces élections voient la victoire de l'alliance présidentielle, qui perd cependant 34,36% des voix et 39 sièges par rapport aux élections de 2002. Le courant islamiste "modéré", de plus en plus divisé, voit également sa représentation réduite (de 103 sièges au total en 2002, il passe à 67).

Prochaines élections législatives : 2012

Les principaux partis politiques :

- Alliance présidentielle
Front de Libération Nationale (FLN), ancien parti unique, 136 élus. Dirigé par Abdelaziz Belkhadem, ancien Premier ministre.
Rassemblement National Démocratique (RND), 61 élus. Transfuges du FLN. Dirigé par Ahmed Ouyahia, actuel Premier ministre.
Mouvement de la Société pour la Paix (MSP, ex-Hamas). Parti islamiste. 52 élus. Dirigé par Bouguera Soltani.
- Opposition
Parti des travailleurs. Tendance trotskiste. 26 élus. Dirigé par Louisa Hanoune.
Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD). Mouvement démocrate républicain. 19 élus. Dirigé par Saïd Saadi.
Islah (Réforme). Parti islamiste. 3 élus (- 40).
Front des Forces Socialistes. Parti historique de gauche. Pas d'élu (boycott des élections).
Dirigé par Hocine Ait-Ahmed.
- Indépendants: 33 sièges

L'adoption par un parlement dominé par la majorité présidentielle, le 12 novembre 2008, d'une **révision constitutionnelle** permettant au Président Bouteflika de briguer un troisième mandat n'a pas été une surprise, tant la majorité elle-même s'était employée, depuis deux ans, à promouvoir cette idée. La question aura en effet beaucoup agité les milieux politiques et la presse. En mai 2006, M. Ouyahia démissionnait sous la pression des critiques contre son manque de soutien à la réforme constitutionnelle (il sera remplacé par Abdelaziz Belkhadem, chef du FLN), avant d'être rétabli dans ses fonctions en juin 2008. La presse indépendante et d'opposition, elle, dénonce la poursuite de la concentration du pouvoir entre les mains du Président Bouteflika, et s'attend à une abstention massive, dans la lignée des élections législatives de mai 2007.

Abdelaziz Bouteflika préside un pays touché par un profond **malaise social**. Les émeutes qui agitent sporadiquement les villes algériennes en sont une expression. Celles-ci ont souvent pour point de départ l'augmentation du prix des biens de première nécessité, la révélation d'un scandale politique local, voire un match de football perdu (Oran, mai 2008). Les jeunes Algériens, quant à eux, sont de plus en plus nombreux à être tentés par l'émigration vers l'Europe, face à la difficulté des conditions de vie pour toute une partie de la population.

M. Bouteflika avait fait de la **lutte contre la corruption** l'un des objectifs clés de sa présidence. L'Algérie a été le premier pays arabe à ratifier la Convention des Nations unies contre la corruption, le 19 avril 2004. Cependant, la mise en œuvre effective de la lutte contre la corruption a largement été jugée décevante. L'indice de perception de la corruption 2008, publié par Transparency International, positionne l'Algérie à la 92^e place sur 180 pays classés, avec une note de 3,2 sur 10. Elle progresse de 7 places par rapport à 2007, mais reste toujours en retard de 8 places par rapport à son niveau de 2006.

Mais le grand chantier de la présidence de M. Bouteflika aura surtout été le **processus de réconciliation nationale**. Celui-ci, d'après plusieurs ONG, n'est cependant qu'un demi-succès. La "Charte pour la paix et la réconciliation nationale", approuvée massivement par referendum le 29 septembre 2005 (malgré une très forte abstention en Kabylie), a notamment permis la libération de 2000 militants islamistes contre leur renonciation à la violence et à toute activité politique. Mais les critiques touchent au caractère incomplet de cette charte (des problèmes subsistent, notamment concernant les personnes disparues) et le déni de justice, pour les victimes de crimes commis pendant les années noires, découlant des mesures d'amnistie. En revanche, l'écrasante majorité des Algériens condamne sans équivoque la recrudescence, depuis 2006, des attentats terroristes perpétrés par ceux qui rejettent purement et simplement tout processus de réconciliation.

Le retour du terrorisme

Après des années 1990 sanglantes, la violence avait décliné très rapidement à partir de la deuxième moitié des années 1990. Mais 2006, 2007 et 2008 voient la multiplication des attaques revendiquées par l'Organisation d'Al-Qaïda au Pays du Maghreb Islamique (OAQPMI ou AQMI).

AQMI est la nouvelle appellation, depuis janvier 2007, du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), mouvement créé en 1998 par des dissidents du Groupe Islamiste Armé (GIA). Cette allégeance à Al-Qaïda s'inscrit dans une stratégie d'internationalisation conduite sous l'égide du nouveau chef du GSPC depuis 2004, Abdelmalek Droukdal, alias Abou Moussab Abdelwadoud.

Fondée sur la coopération entre différents mouvements terroristes maghrébins, AQMI a également adapté les méthodes et la doctrine du jihadisme international : attentats suicides, menaces contre l'Occident, en particulier la France et les Etats-Unis, attaques contre des touristes et des intérêts étrangers, etc.¹. L'organisation, qui compterait quelques centaines de militants tout au plus, constitue également une nouvelle plateforme de recrutement pour le jihad en Irak.

¹ Parmi les attentats revendiqués par AQMI, citons pour l'année 2007 ceux du 10 avril contre le Palais du gouvernement à Alger (33 morts), du 11 juillet à Lakhadaria (10 morts), du 6 septembre contre le cortège présidentiel à Batna (22 morts), du 8 septembre contre une caserne militaire à Dellys (30 morts) et le double attentat suicide, en décembre, contre le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies et un tribunal d'Alger (41 morts). En 2008, un double attentat près de Lakhadaria tue 12 personnes le 8 juin, 7 personnes sont tuées dans une caserne de

Economie

L'économie algérienne, fortement étatisée, est tributaire des revenus des hydrocarbures, qui sont à l'origine de plus de 40% de la croissance et de près de 98% des recettes d'exportation (alors que le secteur ne fournit que 2% des emplois). L'exportation de gaz et de pétrole a ainsi assuré un excédent record de 39,9 milliards US\$ en 2008, mais pourrait redescendre à 15 milliards US\$ en 2009 en raison de la baisse du prix des hydrocarbures. La croissance du PIB, quant à elle, s'élevait à 4,6% en 2007 avant de descendre à 3% en 2008, principalement en raison de la stagnation de la production d'hydrocarbures, certains projets gaziers ayant dû faire face à des difficultés¹.

Si l'économie algérienne reste marquée par un grand déséquilibre structurel, la contribution des secteurs non-hydrocarbures à la croissance est en progression. En effet, l'excédent budgétaire de l'Algérie a permis au pays, outre les remboursements anticipés de la dette extérieure, de mettre en place un programme de dépenses publiques destiné à soutenir l'activité économique. Pour la période 2005-2009, le gouvernement a adopté un *Plan de consolidation de la croissance* initialement doté d'un montant de 55 milliards US\$, désormais porté à 100 milliards US\$, incluant de grands projets d'investissement (infrastructures, logement, formation professionnelle et éducation nationale).

Cependant, il est à prévoir que la crise financière et économique mondiale aura pour effet de ralentir l'investissement, en raison de la crise du crédit, ainsi que les exportations, en raison du ralentissement des économies européennes en particulier. Les prévisions donnent un taux de croissance de 3,1% en 2009, mais celui-ci devrait remonter jusqu'à 5,1% en 2010, grâce à la reprise des exportations et à l'augmentation de la production d'hydrocarbures.

Après un recul continu ces dernières années, le chômage augmente pour atteindre 12,8% en 2008. Il était de 11,8% en 2007, son niveau le plus bas depuis des années contre 29,5% en 2000. Le chômage chez les jeunes de moins de 30 ans s'élève autour de 30%, et cette catégorie constitue deux tiers des chômeurs. L'Algérie souffre également d'une économie informelle importante².

Depuis 2002 un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre pour palier aux faiblesses structurelles de l'économie. Le gouvernement s'est notamment engagé dans un processus de privatisation afin d'attirer les investisseurs étrangers. En 2007, les entrées IDE ont en effet atteint 1665 milliards US\$ contre 882 millions US\$ en 2004, mais le classement de l'Algérie est passé de 95ème à 118ème³. Par ailleurs, ces investissements se concentrent largement dans le secteur des hydrocarbures.

Le processus de privatisation rencontre des difficultés. Nombre de sociétés contrôlées par l'Etat sont peu rentables et doivent être restructurées avant d'être revendues. Des difficultés importantes persistent quant à transparence du milieu des affaires, la sécurité juridique et le milieu réglementaire. En outre, l'importante loi sur les hydrocarbures, destinée à organiser la privatisation du secteur, a été amendée en juillet 2006 pour imposer la participation majoritaire à 51% de la société publique Sonatrach dans tous les contrats de recherche, d'exploitation, de raffinage et de transports, et pour établir une nouvelle taxe sur les plus-values des associés étrangers de Sonatrach.

Ces difficultés ont ralenti le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, qui était attendu dans le courant de l'année 2006. Les négociations se poursuivent. Mais la perspective d'adhésion elle-même ne semble pas en danger.

Par ailleurs, en décembre 2008, le gouvernement algérien a annoncé la finalisation des procédures nécessaires à son adhésion à la Zone Arabe de Libre Echange, établie en 1997 dans le cadre de la Ligue arabe et dont l'Algérie devait devenir le 18ème membre.

Zemouiri El Bahri le 9 août alors qu'un autre attentat contre une gendarmerie de la même ville fait 8 morts le lendemain, deux véhicules piégés font 11 morts à Bouira le 20 août et un attentat suicide fait 3 morts le 28 septembre à Dellys.

¹ Chiffres et estimations : Economist Intelligence Unit

² A titre d'exemple: 60 % des fruits et légumes sont vendus dans le marché informel.

³ UNCTAD, *World Investment Report 2008*.

Droits de l'homme

L'état d'urgence en vigueur depuis 1992 ainsi que les diverses dispositions législatives, mesures administratives et pratiques policières restrictives des libertés civiles continuent de caractériser la situation des droits de l'homme en Algérie.

La pratique des **disparitions forcées** a été l'un des instruments principaux de la guerre civile algérienne des années 1990. Les ONG de défense des droits humains estiment aujourd'hui à 15 000 à 20 000 le nombre des disparus, principalement entre 1994 et 1996. La réconciliation nationale était une des grandes promesses de la Présidence de M. Bouteflika. Entrée en vigueur en février 2006, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale prévoit l'indemnisation des familles victimes du terrorisme ainsi que celles des disparus à condition que les familles concernées abandonnent toute poursuite judiciaire et s'engagent à ne plus porter plainte. Cependant, les défenseurs des droits de l'homme font état de pressions sur ces familles dont certaines seraient contraintes de signer des formulaires attestant que leur parent disparu a été enlevé par des "terroristes" ou qu'il a "rejoint les maquis".

Le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture des Nations-unies recommandent l'amendement des articles de la loi qui stipulent qu'" aucune poursuite ne peut être engagée, à titre individuel ou collectif, à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité" (article 45) et que toute dénonciation de crimes commis par ces derniers est passible d'une condamnation à cinq ans de prison (article 46). L'ONU demande également la publication d'une liste de disparus permettant d'avancer dans la collecte d'informations pouvant servir aux enquêtes. Or, jusqu'à présent, aucune liste n'a été rendue publique par les autorités algériennes.

Verrouillant la possibilité d'une enquête indépendante sur le sort des disparus, interdisant toute critique de la loi et refusant l'établissement des responsabilités notamment dans les rangs des services de sécurité, la réconciliation tient toutes les caractéristiques d'un projet imposé par le haut, et ce malgré l'apparent soutien populaire marqué par l'adoption, par référendum, de la "Charte pour la paix et la réconciliation nationale" en 2005.

Le **Comité contre la torture** de l'ONU considère comme établi l'existence de **centres secrets de détention secrète contrôlés par le DRS** (Département du renseignement et de la sécurité) dans lesquels ont disparu des milliers de personnes. Il demande au gouvernement algérien d'enquêter sur les allégations d'enlèvements et de disparitions et de poursuivre et condamner les responsables de ces crimes.

L'Algérie a coparrainé une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies qui réclamait un moratoire de la peine de mort a maintenu un **moratoire de facto sur les exécutions**. Cependant, des condamnations à mort continuaient d'être prononcées. Plusieurs dizaines de membres de groupes armés ont été condamnés à la peine capitale, dans la plupart des cas par contumace, pour des actes de terrorisme.

Au cours des deux dernières années, la **justice algérienne** s'est fait remarquer par une interprétation très restrictive de la Loi en matières religieuses. En témoigne notamment une série de **procès contre des chrétiens** dans l'Ouest algérien dont, en juin 2008, la condamnation de quatre convertis au christianisme à des peines de prison avec sursis et à de lourdes amendes pour avoir participé à une messe dans un lieu non prévu à cet effet.

En septembre 2008, six hommes accusés d'avoir mangé pendant le ramadan dans la ville de Biskra (à 420 km au sud d'Alger) ont été condamnés à quatre ans de prison ferme et à une amende. Même si les condamnés ont été acquittés par la suite en appel, ces pratiques judiciaires apparaissent comme des **gages donnés par la justice à l'islamisme grim pant** qui gangrène la société algérienne.

"Des relations tardives avec l'Union européenne"¹

L'accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie a été signé en avril 2002 ; il est entré en vigueur en septembre 2005 seulement, soit dix ans après l'ouverture du processus euro-méditerranéen initié à Barcelone en 1995. En avril 2007 s'est déroulé le deuxième conseil euro-algérien de suivi de ces accords qui mêlent étroitement aides financières, libéralisation des échanges entre les deux rives, aides structurelles aux réformes économiques et à leur accompagnement social, coopération dans le domaine de la justice, de la police ou de l'immigration.

Ce deuxième conseil d'association a avalisé le programme de réforme financé par l'Union européenne² mais a surtout été consacré à deux questions cruciales : la lutte anti-terroriste et le partenariat énergétique. Après les attentats d'Alger et les craintes qu'elles ont suscitées en Europe, la création d'une commission commune UE/Algérie chargée de la coopération dans les domaines du terrorisme et du blanchiment d'argent a ainsi fait l'objet d'intenses tractations. Le partenariat dans le domaine de l'énergie a été le second sujet au cœur des négociations. L'Europe cherche, en effet, à travers son partenaire algérien, à assurer la sécurité de ses approvisionnements énergétiques (le gaz européen provient à 25 % d'Algérie). L'Algérie, quant à elle, a intérêt à améliorer son accès à son principal marché de débouchés en matière énergétique. Un protocole d'accord garantissant des livraisons de gaz à l'Europe pourrait être concédé par les autorités d'Alger en échange d'une présence accrue de la Sonatrach et de la Sonelgaz dans les réseaux de transports et de distribution européens.

Le gouvernement algérien reste très méfiant à l'égard de l'Union européenne et, d'une manière générale, à l'égard de toute intrusion externe dans ses affaires, perçue comme une atteinte à sa souveraineté. Traumatisées par les rééchelonnements de dette imposés par le contre-choc pétrolier et l'intrusion dans la gestion macro-économique des experts du FMI, les autorités algériennes surfent sur la hausse continue des hydrocarbures (accumulation de réserves ; remboursement anticipé de la dette publique) pour s'assurer de leur indépendance à l'égard de l'extérieur.

Dans ce contexte, l'Algérie avait, dans un premier temps, refusé en 2007 d'adhérer à la politique européenne de voisinage. Plusieurs raisons expliquent ce refus :

- la situation politique incertaine liée à l'état de santé défaillant du président A. Bouteflika incite les autorités algériennes à l'attentisme ;
- la bonne santé financière algérienne en raison des excédents accumulés grâce à la hausse des cours des hydrocarbures (27Mds\$) leur permet de se passer des fonds européens ;
- la volonté des autorités algériennes de bénéficier d'un « traitement de faveur » eu égard à sa position de deuxième fournisseur de gaz de l'Europe a aussi pesé dans les attermoissements algériens. Avec en toile de fond, la crainte qu'à défaut, la signature tardive de l'accord d'association ne mette l'Algérie en position moins favorable dans son partenariat avec l'Union européenne que son frère ennemi marocain.
- enfin, Alger n'a pas semblé apprécier le fait qu'on impose « un plan d'action » avec la PEV qui précise les objectifs à atteindre et les moyens financiers qui y sont engagés. D'autant que l'un des principaux objectifs de la PEV est le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays partenaires ainsi que le soutien du dialogue avec l'Union européenne en matière des droits de l'homme. Toutes questions sur lesquelles l'Algérie est mise en accusation depuis de nombreuses années et sur lesquelles elle apprécie peu de se faire rabrouer. En témoignent les difficultés dans ce pays des projets relevant de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

¹ Extrait de Cécile Jolly: Analyse des progrès dans la mise en œuvre de l'instrument financier pour la Politique de Voisinage en Algérie, étude externe pour le Parlement européen, Septembre 2008.

² Le Programme indicatif national (PIN) pour la période 2007-2010, adopté lors du 2ème Conseil d'association UE-Algérie, est doté d'un montant indicatif de 220 M€. Ses principaux axes sont la réforme de la justice, la croissance économique et l'emploi, et le renforcement des services publics de base.

Après avoir affiché un rejet net à la PEV, l'Algérie a fait part d'un "intérêt certain" lors de la visite de la Commissaire Ferrero-Waldner en mars 2008. Selon la Commission, un Plan d'action est désormais en préparation. Les discussions se recentrent sur un "minipaquet" de négociations qui élude les questions qui fâchent et qui ont trait aux droits de l'homme et à la démocratie.

Quant à une possible révision de l'Accord d'association qui ne semble pas répondre aux nécessités de l'Algérie, dont le commerce extérieur est essentiellement basé sur les ventes de pétrole et de gaz, la Commission ne tient pas un langage cohérent : si le Commissaire au Commerce, Peter Mandelson, a signalé son intention d'amorcer une révision de l'accord, Mme Ferrero-Waldner a exclu cette option.

Lors de la 3ème session du Conseil d'association le 11 mars 2008 à Bruxelles, le ministre des Affaires étrangère algérien, Mourad Medelci, a délivré le message que l'Algérie ne veut plus se contenter du simple partenariat commercial avec l'Union européenne mais veut étendre ses relations à une coopération «plus large». Les deux parties ont identifié trois axes stratégiques à concrétiser à court et moyen terme :

- le partenariat stratégique énergétique: ici, l'Algérie attend de l'UE une assistance pour préparer l'après-pétrole, notamment à travers la promotion des énergies renouvelables, tandis que l'Union cherche à assurer ses approvisionnements gaziers
- la finalisation du soutien de l'UE à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'accès aux technologies nouvelles. L'UE est prête à aider l'Algérie à diversifier ses exportations, à moderniser ses services douaniers, ou encore à poursuivre son programme de privatisation.

L'amélioration des conditions de voyage des Algériens vers l'Europe. C'est le problème le plus épineux qui cherche à concilier la démarche économique avec la démarche humaine. En vue d'une gestion efficace des flux migratoires, l'UE attend de l'Algérie une coopération plus active en matière de migration légale et un dialogue sur le retour et la réadmission dans la perspective de conclure un accord de réadmission. A son tour, l'Algérie qui avance l'idée d'un espace Schengen méditerranéen, voit d'un mauvais œil l'UE traiter l'immigration clandestine via le dispositif Frontex en vertu duquel des pays voisins comme la Libye se sont transformés en centres d'internement de migrants interceptés en mer. Obstacle de taille du côté européen, les compétences en matière d'octroi de visa relèvent des Etats-membres et non pas de la Commission. L'UE a proposé que l'Algérie, à l'instar d'autres partenaires européens comme la Russie, l'Ukraine et des pays des Balkans, de faciliter l'octroi des visas notamment à des catégories professionnelles ciblées (cadres, étudiants, hommes d'affaires, etc.), en contrepartie de la contribution de l'Algérie à la lutte contre les flux migratoires illégaux, en coopération avec les autres pays maghrébins de transit et les pays d'origine, notamment d'Afrique sub-saharienne

Prochaine session du Conseil d'association UE-Algérie : 15-16 juin 2009.

Relations économiques et commerciales

Depuis le 1er janvier 2009, l'Algérie bénéficie du Système de préférences généralisé (SPG), un régime qui permet aux produits algériens d'accéder aux marchés européens avec des avantages tarifaires. Pour ce qui est des importations, l'accord d'association prévoit le démantèlement progressif des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour les produits industriels en provenance de la Communauté européenne. En ce qui concerne les produits agricoles, divers taux de réduction des droits de douanes sont définis dans des protocoles, et certains produits sont soumis à un système de contingents tarifaires.

L'Algérie s'est inquiétée des conséquences de l'accord pour ce qui est du manque à gagner en matière de recettes douanières et, plus récemment, pour ce qui est de son impact sur sa balance commerciale. Le manque à gagner aurait atteint, durant les 4 premiers mois de la mise en œuvre de l'accord, seulement 1,8 milliards de dinars (20,8 millions d'euros) par rapport à la même période de 2004. L'évolution de la balance commerciale avec l'UE (premier partenaire mondial pour les exportations comme pour les importations) est, elle, nettement favorable aux exportateurs européens. Sur les 8 premiers mois de 2007, les importations en provenance de l'UE ont augmenté de 14,36% par rapport à la même période l'année précédente (pour atteindre au total 54% du volume global des importations algériennes).

Mais il faut relativiser l'impact de l'accord d'association : en effet, les importations en provenance de l'UE n'ont pas augmenté autant que le total des importations algériennes (+19,87%), et les exportations vers l'UE n'ont pas baissé autant que le total des exportations (-9,85%).

L'Union pour la Méditerranée

Lors de la réunion ministérielle EuroMed en novembre 2008 à Marseille un consensus s'est dégagé attribuant le siège du secrétariat de l'UpM à Barcelone et faisant de la Ligue arabe un membre à part entière en contrepartie d'un secrétariat général adjoint pour Israël. A l'issue de cette réunion, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, avait déploré la composition "politique" du secrétariat général de l'UpM.

Sur fonds de ce scepticisme, l'opération militaire israélienne à Gaza déclenchée en décembre 2008, a été interprétée comme une remise en cause du projet de l'Union pour la Méditerranée. Parallèlement, la Coordination algérienne des initiatives pour la solidarité avec la résistance palestinienne (CAISRP) a adressé une lettre au président Bouteflika l'appelant à retirer l'Algérie de l'UPM. Le CAISRP réunit des organisations religieuses, dont l'Association des oulémas musulmans, publiques ou des partis politiques.

Relations avec le Parlement européen

Fait sans précédent dans les annales diplomatiques communautaires, la ratification de l'Accord par le Parlement européen entre l'Algérie et l'U.E., a donné lieu à la mise en exergue de 25 points relatifs à la politique des droits de l'homme et de bonne gouvernance (dont 'la levée de l'état d'urgence', le 'règlement de la question des disparus' et 'la nécessité du retrait des militaires du processus décisionnel'), considérés comme éléments essentiels de l'Association.

Le 9 juin 2005, le PE a adopté une Résolution sur la liberté de la presse en Algérie¹. En évoquant l'article 2 de l'Accord d'association qui fait du respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux un élément essentiel de l'accord, il

- critiquait les dispositions du code pénal algérien qui prévoient des peines de prison pour diffamation des institutions publiques
- invitait les autorités algériennes à adopter et à mettre en œuvre des mesures législatives permettant notamment le plein respect de la liberté de la presse
- demandait la libération sans délai des journalistes condamnés à des peines de prison comme Mohamed Benchicou
- considérait que la levée de l'état d'urgence contribuerait au développement de l'état de droit
- demandait la continuation du renforcement des médias indépendants par le biais de l'IEDDH

Dans sa Résolution sur la liberté d'expression et le respect des convictions religieuses suite à l'affaire des caricatures danoises², le Parlement

- exprime sa solidarité avec les journalistes qui, en Jordanie, en Égypte et en Algérie, ont courageusement reproduit et ouvertement commenté les caricatures; condamne vigoureusement leur arrestation et demande instamment aux gouvernements respectifs de lever toutes les accusations qui pèsent sur eux.

Une mission de la Commission COBU du 27 février au 1er mars en Algérie avait pour objet la mise en œuvre des fonds MEDA.

Le ministère de l'intérieur algérien a décidé d'inviter des observateurs (Ligue arabe, Union Africaine, autres) à l'élection présidentielle du mois d'avril et la question d'inviter l'UE pourrait se poser.

¹ P6_TA(2005)0242.

² P6_TA-PROV(2006)0064 du 16 février 2006.

Enjeux internationaux

Lutte contre le terrorisme

L'Algérie coopère étroitement avec les pays européens et les Etats-Unis en matière de lutte contre le terrorisme international. Craignant l'infiltration de personnes liées à Al-Qaïda par la bande sahélo-saharienne, les Etats-Unis imbriquent les pays du Nord de l'Afrique dans une stratégie sécuritaire. En témoignent le Dialogue méditerranéen de l'OTAN renforcé ainsi que l'Initiative Transsaharienne de Lutte Contre le Terrorisme lancée en 2005 à laquelle participe l'Algérie.

De plus, les Etats-Unis ont mis en place en octobre 2007 un Centre de Commandement pour l'Afrique (Africom), destiné à développer la coopération sécuritaire avec les pays de la région. Le projet militaire américain a cependant fait l'objet de nombreuses réactions de scepticisme de la part des pays de la région dont l'Algérie, qui a déclaré à plusieurs reprises refuser l'implantation du siège de l'Africom sur son territoire.

Avec l'Europe, la coopération sécuritaire se heurte en pratique aux disparités des législations et à l'absence d'outils – convention d'extradition bilatérale notamment – permettant une coopération plus étroite dans le domaine judiciaire. Depuis l'été 2005, l'Algérie et le Royaume Uni négociaient un accord d'extradition des terroristes et criminels devenu urgent devant la question de l'extradition de l'homme d'affaires algérien Khalifa, et surtout après les attentats de Londres. Les préparations ardues ont finalement abouties dans un accord en juin 2006, suivi en parallèle d'un accord sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

Energie

L'Algérie est, après la Norvège et la Russie, le troisième fournisseur de gaz de l'UE à laquelle elle délivre 20% de ses besoins. Or, après les crises de janvier 2006 et de janvier 2009 entre la Russie et l'Ukraine les Européens ont pris conscience de leur vulnérabilité et cherchent à diversifier leurs sources d'énergie. L'UE regarde donc avec intérêt les plans de développement des capacités de production et d'exportation de l'Algérie. Il est prévu que les pipelines MEDGAZ vers l'Espagne et GALSI vers l'Italie, cofinancés par Sonatrach et plusieurs groupes européens, soient opérationnels, respectivement, en 2009 et 2010. En reliant directement les deux pays européens, ces gazoducs permettront non seulement à l'Algérie de renforcer sa position sur le marché européen, mais également de moins dépendre du Maroc et de la Tunisie par lesquels passent les actuels gazoducs.

Le développement de ces projets n'en est pas moins émaillé de divers différends entre l'Algérie et ses partenaires européens. Ce type de crises incite l'UE à rechercher un **accord stratégique** global avec l'Algérie, afin d'assurer la sécurité de ses approvisionnements. En retour, l'Algérie réclame, elle, les mêmes avantages que les compagnies européennes sur le marché européen.

Migrations

Pays traditionnel d'émigration, l'Algérie est devenue simultanément une terre de passage et, dans une certaine mesure, une terre d'installation pour ceux qui n'ont pas réussi à traverser la Méditerranée. Elle connaît ainsi, pour la première fois, les difficultés que soulèvent les phénomènes migratoires dans tous leurs aspects. Tandis qu'un certain nombre d'Etats – à l'exemple de la Libye – offrent leurs services pour arrêter les flux migratoires sur la rive méridionale de la Méditerranée, l'Algérie refuse l'installation sur son sol des camps pour les migrants. Par contre, elle mène, dans la plus grande discrétion, des opérations "coup de poing" contre l'immigration sub-saharienne (maliennne, ivoirienne, nigérienne, libérienne et sierra léonaise) et expulse des milliers de personnes annuellement¹.

¹ Selon l'AFP, plus de 6 600 immigrés clandestins d'Afrique de l'Ouest, majoritairement des Nigériens, ont été expulsés de Libye et d'Algérie depuis janvier 2005.

